



Marseille, le 23 octobre 2018

## Communiqué de presse

### Premier bilan sur la lutte contre les rodéos motorisés

Les rodéos motorisés, dits rodéos sauvages ou rodéos urbains constituent un véritable problème d'ordre public suscitant des risques importants d'insécurité et des nuisances sonores.

Le 3 août 2018 est entrée en vigueur la loi renforçant la lutte contre les rodéos motorisés. Elle permet de réprimer plus sévèrement les rodéos avec des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende si l'auteur a consommé de l'alcool ou des stupéfiants. Elle prévoit également la confiscation obligatoire des véhicules ayant servi à commettre les infractions ainsi que l'annulation du permis de conduire pour une durée maximale de trois ans, et crée un délit d'incitation au rodéo.

#### Un premier bilan chiffré

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, les services de police et de gendarmerie ont mené **plus de cinquante opérations de prévention et de lutte contre les rodéos dans tout le département**. Lors de ces opérations, **22 personnes ont été interpellées** dont 14 personnes pour le délit spécifique aux rodéos motorisés, **et 21 véhicules été appréhendés**. Près de 200 infractions routières ont par ailleurs été relevées lors de ces contrôles.

À titre d'exemple, le 2 octobre 2018, 57 personnes ont été contrôlées lors de l'opération dans les cités des Lauriers et des Oliviers à Marseille. 23 procès-verbaux électroniques, 2 immobilisations et 1 interpellation pour rodéo motorisé ont été réalisées.

#### La prévention au cœur de la lutte contre les rodéos motorisés

La lutte contre les rodéos motorisés comporte également un volet préventif. 25 opérations, soit une opération sur deux, avaient pour objectif de sensibiliser les conducteurs aux règles de sécurité et de prudence. Tel a été le cas dans la commune de Rognac où 5 actions fortes de sensibilisation à la sécurité et prévention routière ont été organisées en moins de 4 semaines.

La préfecture de police mène également des actions de prévention à destination des jeunes, au sein des établissements scolaires (le jeudi 15 novembre au collège Henri Barnier à Marseille, le mardi 27 novembre au collège l'Estaque à Marseille, etc.).

#### La lutte contre les rodéos s'inscrit pleinement dans le cadre de la police de sécurité du quotidien (PSQ).

La préfecture de police est pleinement mobilisée dans la lutte contre ce phénomène qui engendre des nuisances très importantes, au quotidien, pour les riverains. De nouvelles opérations de ce type continueront à être programmées sur l'ensemble du département pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous les Bucco-Rhodaniens, sur la base des priorités définies par les conseils de sécurité.

Parallèlement à ces actions, une campagne de communication sur les réseaux sociaux de la préfecture de police sera mise en place dès cette semaine.

**Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau du cabinet/Communication**

Marie-Flore VALLON 06.72.85.84.71 – Oualid SAHTOUT 06.85.11.64.82

[pp13-communication@interieur.gouv.fr](mailto:pp13-communication@interieur.gouv.fr) – [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr)

 Préfecture de police des Bouches-du-Rhône –  @prefpolice13